

COUPON RÉPONSE

Nom de l'entreprise

Adresse

Téléphone / Fax

Mail

Code APE

N° SIRET

N° TVA intracommunautaire

Activité principale

Nombre de salariés

Quantité de déchets à enlever :

Type de déchets	Poids estimé en kg
Emballages et matériels souillés (de peintures, colles, vernis, solvants)	
Restes pâteux de mastics, colles, peintures et cartouches de silicone/mastic	
Restes liquides de solvants, diluants	
Aérosols (Bombes aérosols)	
Produits corrosifs ou chlorés ou phytosanitaires	

Mois de collecte souhaité

J'autorise la CRMA à transmettre mes coordonnées à Ludovic LE GALL .

À le

Nom du responsable

Signature :

POURQUOI CETTE OPÉRATION ?

Dans de nombreuses déchèteries publiques du département du Finistère, seuls les déchets non-dangereux des professionnels sont acceptés.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CRMA) et 16 collectivités s'associent pour vous proposer une solution pratique de collecte des déchets dangereux.

Le collecteur Ludovic LE GALL est agréé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et ses tarifs sont négociés.

Les objectifs de l'opération sont :

- d'inciter les artisans à améliorer leur gestion des déchets dangereux.
- de développer une solution économiquement et techniquement acceptable.

Les 16 collectivités engagées :

- Brest Métropole Océane
- CC du Pays d'Iroise
- CC de la Presqu'île de Crozon
- CC du Pays Fouesnantais
- CC du Cap Sizun
- CC du Pays Glazik
- CC du Haut Pays Bigouden
- Douarnenez Communauté
- CC du Pays Bigouden Sud
- Morlaix Communauté
- CC du Pays de Landerneau Daoulas
- Quimper Communauté
- CC du Pays de Landivisiau
- SIRCOB
- CC du Pays des Abers
- VALCOR

Retrouvez toutes les actions environnement de la CRMA et les informations pratiques relatives à votre activité sur www.crma-bretagne.fr rubrique « Environnement ».



Imprimés en Janvier 2015 par l'imprimerie du Rimon en 10 000 exemplaires sur Papier PEFC



2015

Agir autrement avec ses déchets dangereux

PROFESSIONNELS,
une solution pour vos déchets dangereux

Des collectes dans votre entreprise à prix préférentiels !

Pots de peinture
Vieux pinceaux
Chiffons souillés
Bidons de colle
Solvants usagés
Aérosols



Vous êtes un **PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT**

et vous avez **DES DÉCHETS DANGEREUX** à éliminer ?

COLLES, VERNIS, PEINTURES....

Vous ne savez pas **OÙ FAIRE TRAITER** CES DÉCHETS DANGEREUX ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat vous propose :

DES COLLECTES DE DECHETS DANGEREUX DANS VOTRE ENTREPRISE A PRIX PREFERENTIELS !

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, organise pour vous, l'élimination des déchets ci-dessous. Des tarifs préférentiels ont été négociés avec le collecteur Ludovic LE GALL, auxquels s'applique une subvention de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne (AELB) de 35 %.

A chaque collecte un **bordereau de suivi justifiant de l'élimination conforme** de vos déchets vous sera remis.

Après inscription, la société Ludovic LE GALL conviendra avec vous d'un jour de collecte dans votre entreprise. Les déchets seront pesés et vous réglerez leur élimination aux tarifs ci-dessous :



Type de déchets	Prix TTC aide AELB incluse*
Emballages et matériels souillés <i>(de peintures, colles, vernis, solvants)</i>	0,60 € le Kg
Restes pâteux de mastics, colles, peintures et cartouches de silicone/mastic	0,68 € le Kg
Restes liquides de solvants, diluants	0,68 € le Kg
Aérosols <i>(Bombes aérosols)</i>	1,7 € le Kg
Produits corrosifs ou chlorés ou phytosanitaires	1,66 € le Kg

*sous réserve de l'éligibilité à l'aide AELB : < à 50 salariés ; < à 7 tonnes de déchets par an ; chiffre d'affaire ou bilan ≤ 10 millions d'euros/an ; critère d'indépendance (maximum 25 % des actions ou des pouvoirs sont détenus par une ou conjointement plusieurs entreprises non PME).

Pour les petites quantités, un minimum de facturation de 64 € H.T, hors subvention, sera appliqué.

Je suis intéressé, comment faire ?

- Complétez le bon au verso et retournez-le à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat par la poste, mail ou fax, **avant le 30 novembre 2015**.
- La société Ludovic LE GALL vous appellera pour convenir du jour de collecte dans votre entreprise.
- Les déchets devront être triés et accessibles.
- Lors de l'enlèvement, le collecteur vous remettra un bordereau de suivi.
- Vous réglerez ensuite l'élimination de vos déchets directement auprès du collecteur aux tarifs ci-contre.

Retournez le bon dès à présent

(jusqu'au 30 novembre 2015 dernier délai)



✉ Fanny LE LOUET
Service environnement
Chambre Régionale de Métiers et de
l'Artisanat de Bretagne
Campus des métiers et de l'artisanat
22440 PLOUFRAGAN

☎ 02 96 76 27 17
📠 02 96 76 27 19

✉ lelouet@crm-bretagne.fr

Opération 2015